

PREMIÈRE

Enseignement de Spécialité

Évaluations Communes



Littérature, Antiquité & Latin

SUJET

2019 • 2020

 www.freemaths.fr

Modèle CCYC : ©DNE

Nom de famille (naissance) :

(Suivi s'il y a lieu, du nom d'usage)

Prénom(s) :

N° candidat : N° d'inscription :

(Les numéros figurent sur la convocation.)

Né(e) le :

 Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

1.1

ÉPREUVES COMMUNES DE CONTRÔLE CONTINU

CLASSE : Première

E3C : ☐ E3C1 ☒ E3C2 ☐ E3C3

VOIE : ☒ Générale ☐ Technologique ☐ Toutes voies (LV)

ENSEIGNEMENT : LCA latin

DURÉE DE L'ÉPREUVE : 2 heures

Niveaux visés (LV) : LVA LVB

Axes de programme : Justice des dieux, justice des hommes

CALCULATRICE AUTORISÉE : ☐ Oui ☒ Non

DICTIONNAIRE AUTORISÉ : ☒ Oui ☐ Non

☐ Ce sujet contient des parties à rendre par le candidat avec sa copie. De ce fait, il ne peut être dupliqué et doit être imprimé pour chaque candidat afin d'assurer ensuite sa bonne numérisation.

☐ Ce sujet intègre des éléments en couleur. S'il est choisi par l'équipe pédagogique, il est nécessaire que chaque élève dispose d'une impression en couleur.

☐ Ce sujet contient des pièces jointes de type audio ou vidéo qu'il faudra télécharger et jouer le jour de l'épreuve.

Nombre total de pages : 4

La mort de Messaline

Messaline est la femme de l'empereur Claude. Elle est connue pour sa soif de plaisir et ses excès en tous genres, notamment dans le domaine amoureux. Alors que son mari est en voyage officiel à Ostie, elle épouse Silius, un jeune chevalier ambitieux. Narcisse, affranchi et homme de confiance de Claude, soucieux de garder toute son influence, avertit l'empereur.

5 **[XI-34]** Et jam erat in aspectu Messalina clamitabatque audiret Octaviae et Britannici matrem, cum obstrepere accusator, Silius et nuptias referens; simul codicillos libidinum indices tradidit, quis visus Caesaris averteret. Nec multo post urbem ingredienti offerebantur communes liberi, nisi Narcissus amoveri eos jussisset. Vibidiam depellere nequivit quin multa cum invidia flagitaret ne indefensa conjunx exitio daretur. Igitur auditurum principem et fore diluendi criminis facultatem respondit: iret interim virgo et sacra capesseret. [...]

10 **[XI-37]** Interim Messalina Lucullianis in hortis prolatare vitam, componere preces, nonnulla spe et aliquando ira: tantum inter extrema superbiae gerebat. Ac ni caedem ejus Narcissus properavisset, verterat perniciem in accusatorem. Nam Claudius, domum regressus et tempestivis epulis delentus, ubi vino incaluit, iri jubet nuntiarique miserae (hoc enim verbo usum ferunt) dicendam ad causam postera die adesset. Quod ubi auditum et languescere ira, redire amor, ac, si cunctarentur, propinqua nox et uxorii cubiculi memoria timebantur, prorumpit Narcissus denuntiatque centurionibus et tribuno, qui aderat, exequi caedem: ita imperatorem jubere. Custos et exactor e libertis Evodus datur; isque, raptim in hortos praegressus repperit fusam humi, adsidente matre

15 Lepida, quae florenti filiae haud concors supremis ejus necessitatibus ad miserationem evicta erat, suadebatque ne percussorem opperiretur: transisse vitam neque aliud quam morti decus quaerendum. Sed animo per libidines corrupto nihil honestum inerat; lacrimaeque et questus inriti ducebantur, cum impetu venientium pulsae fores adstititque tribunus per silentium, at libertus increpans multis et servilibus probris.

20 **[XI-38]** [Tunc primum fortunam suam introspevit, ferrumque accepit, quod frustra ingulo aut pectori per trepidationem admovens, ictu tribuni transigitur. Corpus matri concessum. Nuntiatumque Claudio epulanti perisse Messalinam, non distincto sua an aliena manu. Nec ille quaesivit, poposcitque poculum et solita convivio celebravit.]

Tacite, *Annales*, XI, 34-38

Traduction

[XI, 34] Déjà Messaline était en vue, conjurant le prince à cris redoublés d'entendre la mère d'Octavie et de Britannicus quand l'accusateur couvre sa voix en rappelant Silius et ses noces ; en même temps, il remit un mémoire indiquant ses débauches, pour détourner les yeux de Claude. Peu après, au moment où il entra dans la Ville, on allait présenter à sa vue leurs communs enfants si Narcisse ne les avait fait écarter. Il ne réussit pas à repousser Vibidia¹, pour l'empêcher de réclamer en termes virulents qu'une épouse ne fût pas livrée à la mort sans avoir pu se disculper. **(5)** Aussi répondit-il que le prince l'entendrait, et qu'elle aurait la liberté de se justifier ; qu'en attendant la Vestale se retirât et s'occupât à ses fonctions sacrées. [...]

[XI, 37] Cependant Messaline, revenue dans les jardins de Lucullus, cherchait à prolonger sa vie, à composer une supplique, non sans un reste d'espoir et avec des accès de colère : tant elle montrait d'orgueil en cette extrémité ! Et si Narcisse n'avait pas hâté son meurtre, le coup retombait sur l'accusateur. En effet, Claude, rentré chez lui, et adouci par un festin prolongé, une fois échauffé par le vin, **(10)** ordonne qu'on aille signifier à la malheureuse Messaline (ce fut, dit-on, le mot qu'il employa) de se présenter le lendemain pour se plaider sa cause. À ces mots, on comprit que la colère faiblissait, que l'amour revenait, et si l'on temporisait on redoutait la nuit prochaine et le souvenir du lit conjugal ; Narcisse bondit et enjoint aux centurions et au tribun de garde d'accomplir le meurtre : tel était l'ordre de l'empereur. Pour les surveiller et presser l'exécution, on leur adjoint l'affranchi Évodus. Celui-ci courut aux jardins en prenant les devants, et il trouva Messaline étendue par terre, ayant près d'elle sa mère, Lepida, **(15)** qui, brouillée avec sa fille en pleine prospérité, avait été en ces moments suprêmes, réduite à la compassion et qui lui conseillait de ne pas attendre le meurtrier : c'en était fait de sa vie et il ne lui restait qu'à rendre sa mort honorable. Mais cette âme, corrompue par les débauches, n'avait plus rien de noble. Les larmes et les plaintes stériles se prolongeaient, quand les arrivants forcèrent la porte, et le tribun se dressa devant elle en silence, tandis que l'affranchi se répandait en injures, bien dignes d'un esclave. (...)

Traduction : Pierre Wuilleumier, Les Belles Lettres, 1994

¹ La Vestale était sacro-sainte

Partie 1 : Lexique et étude de la langue

A. Lexique (3 points)

Définissez en contexte le sens du nom *caedes* (l.8 et 12).

B. Faits de langue (5 points)

animo per libidines corrupto : quelle tournure syntaxique reconnaissez-vous ? Quelle valeur circonstancielle Tacite lui donne-t-il et quel est alors le rôle de l'historien vis à vis de son lecteur ?

Partie 2 : Le candidat traite au choix l'une des deux questions suivantes :

Choix n°1 (langue) :

Traduire la partie du texte entre crochets (de *Tunc primum* à *celebravit*)

Tunc primum fortunam suam introspectit ferrumque accepit, quod frustra ingulo aut pectori per trepidationem admovens, ictu tribuni transigitur. Corpus matri concessum. Nuntiatumque Claudio epulanti perisse Messalinam, non distincto sua an aliena manu. Nec ille quaesivit, poposcitque poculum et solita convivio celebravit.

Choix n° 2 (Culture) :

Vous rédigerez un court essai (500 mots maximum), libre et organisé, prenant appui sur le texte donné en traduction. Vous confronterez ce texte avec ceux, antiques, modernes ou contemporains, que vous avez étudiés en cours d'année ou lus de manière personnelle ainsi qu'avec des œuvres d'autres domaines artistiques. Vous pourrez proposer des pistes problématisées selon des axes culturels variés (littérature, arts, philosophie, histoire, anthropologie, etc.).